

santé relève, et relèvera toujours, je suppose, de la compétence provinciale.

Il est de mon devoir de prendre la parole pour protester contre le fait que dans ce bill, nous acceptons chat en poche. Nous ne connaissons pas à fond tous les détails du bill et nous ne savons pas exactement sur quoi nous devons prononcer. Il se pourrait fort bien que nous adoptions, avec ce bill, une assurance frais médicaux complète comme celle que la province de Saskatchewan a adopté. Je m'empresse de dire qu'en Saskatchewan, qui est ma province natale, un grand nombre de citoyens sont très heureux du fait que l'assurance de soins médicaux est vraiment universelle dans cette province.

Toutefois les habitants de la Saskatchewan n'acceptent pas tous—j'en suis sûr—les aspects coercitifs de ce projet de loi. Néanmoins, je crois que nous devons commencer par le commencement et, s'il me fallait choisir entre la socialisation de la médecine et le refus de l'assurance frais médicaux aux membres de ma famille, je ne m'opposerais pas à ce qu'on accorde l'assurance frais médicaux à tout homme, femme et enfant canadien, à condition que tel fût le choix de la province en cause.

Nous avons l'avantage de posséder au Canada dix régions où faire des essais et des mises au point, des investigations quant à l'avenir de la médecine. Nous ne voulons pas d'uniformité absolue d'opinion ni sur la médecine ni sur quoi que ce soit au Canada. Nous ne voulons pas non plus d'un enseignement homogène dans nos universités. Nous sommes fiers des différences qui existent entre nos universités canadiennes et nous comprenons que c'est seulement en gardant notre esprit ouvert aux diverses façons de voir que la démocratie peut s'épanouir. Comme l'a dit Tennyson: «ou la liberté s'étend peu à peu, de précédent en précédent». Ce sont nos ancêtres et nos devanciers en politique, comme sir John A. Macdonald et Étienne Cartier, qui nous ont transmis le principe selon lequel les lois sur la médecine doivent être l'apanage des provinces.

A mon avis, si bonnes que soient nos intentions, nous ne devons pas nous servir de l'argent comme d'un bâton pour affaiblir notre constitution. Bien sûr, tout ce qui au Canada dépend des recettes fiscales comporte un élément de contrainte, mais, j'en suis convaincu, on ne doit pas employer comme un levier le droit d'imposition que les provinces ont abandonné au gouvernement fédéral par souci d'efficacité et de justice. On pourrait qualifier de socialiste le principe qui consiste à répartir le fardeau de l'impôt entre les provinces.

Ces dernières ont accepté l'idée que les plus riches devraient partager avec les plus pauvres. Mais elles ne voulaient pas utiliser ce principe comme un levier pour imposer les idées d'une province à une autre, ni même pour imposer la volonté du gouvernement fédéral dans un domaine, que de toute évidence, l'Acte de l'Amérique du nord britannique leur attribue.

Nous avons aujourd'hui tendance à confondre socialisme et justice sociale dans notre pensée, et certainement aussi, dans nos écrits. J'ai lu hier soir un article d'un éminent docteur allemand. On lui demandait si l'Allemagne reviendrait jamais au fascisme hitlérien. Il a répondu que la justice sociale était déjà si répandue en Allemagne que le fascisme ne pourrait jamais, selon lui, y prendre pied.

La justice sociale s'étend au Canada de nos jours, et il est avéré, je pense, qu'elle règne autant en Alberta, sous le gouvernement du Crédit social, franchement conservateur dans sa façon d'aborder les grandes questions, que dans la grande province de la Saskatchewan où l'expérience socialiste a surclassé les efforts de toutes les autres provinces de notre grande nation.

Nous n'appuyons ni le communisme ni les formes extrêmes du capitalisme en réclamant la liberté d'opinion. Nous ne modifions pas la position modérée qui est la tradition du grand parti libéral. Lorsque je suis intervenu au cours du débat sur la proposition d'amendement du projet de loi, j'ai rappelé aux membres du parti libéral que d'après le grand Mackenzie King, toute réforme radicale au Canada exigeait d'amples consultations préalables.

Je n'ai pas assisté aux réunions des conférences provinciales et j'ignore dans quelle mesure cette question a été étudiée avec les premiers ministres provinciaux. Quoi qu'il en soit, d'après ce que j'ai lu et entendu, au moins trois provinces vont rejeter ce projet de loi. On aurait donc tort de dire qu'un régime universel doit être obligatoire. Le projet de loi ne sera pas universel et ne sera pas mis en vigueur dans toutes les provinces à moins d'un consentement unanime. Aujourd'hui, presque toutes les provinces du Canada ont des premiers ministres aux pouvoirs bien assis et des gouvernements forts. Ils n'ont pas besoin de se plier aux vœux du gouvernement fédéral, et je ne pense vraiment pas qu'ils devraient se soumettre à un gouvernement qui, selon le dernier Gallup, ne rallie qu'environ 30 p. 100 du public. Certes, il faudrait